

Mercredis «Découverte» 9h - 12h

Fiche d'inscription

Période 4 - du 6 février au 27 mars 2019

à remettre au Service des Affaires Scolaires en Mairie
du lundi 21 janvier au vendredi 1^{er} février 2019

Nom :

Prénom :

Cochez la classe de votre enfant

<input type="checkbox"/>	CP	<input type="checkbox"/>	CE1	<input type="checkbox"/>	CE2	<input type="checkbox"/>	CM1	<input type="checkbox"/>	CM2
--------------------------	----	--------------------------	-----	--------------------------	-----	--------------------------	-----	--------------------------	-----

Activités proposées durant la période 4

Musique - atelier photo (une heure de chaque activité), boxe, judo et philatélie

**Le choix de l'activité pourra se faire au Service des Affaires Scolaires
lors du dépôt de cette fiche ou par téléphone au 02 97 02 96 96**

Accueil des Mercredis «Découverte»

8h30 - 9h / 12h - 12h30

Les enfants sont accueillis à l'école de Prat Foën dans les locaux de la garderie accessibles via le portail face au dojo.

Sortie des Mercredis «Découverte»

<input type="checkbox"/>	Mon enfant va à l'accueil de loisirs Saute - Mouton
<input type="checkbox"/>	Mon enfant rentre seul

Les parents ou représentants légaux déclarent avoir pris connaissance du règlement intérieur des **Mercredis «Découverte»**

A _____, le _____

Signature

INFOS À CONSERVER

Le choix de l'activité pour la période 4 se fera à partir du lundi 21 janvier auprès du Service des Affaires Scolaires en Mairie

⚠ Le nombre de places par activité est limité

Le coût à la charge des familles pour la période est différencié selon les revenus

En cas d'absence de votre enfant merci de contacter le service Affaires Scolaires 02 97 02 96 96 / affaires.scolaires@mairie-guidel.fr

et le coordinateur des **Mercredis «Découverte»** M. Erwan Rolles par SMS 06 67 19 85 42

«Les informations recueillies par le service des affaires scolaires font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des mercredis découverte. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifié en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès de rectification ou d'opposition au traitement de ces informations»